

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Industrie - enquête publique - QUADRAN Energies
Libres

Date : Sun, 7 Oct 2018 13:55:03 +0200

De : Alexis Gicquel

Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint mon avis concernant le projet de parc éolien sur les Communes de Meillac et Pleugueneuc au format Pdf.

Bien cordialement,

--

Alexis GICQUEL

De M. Alexis GICQUEL,

Objet : Avis sur projet éolien – QUADRAN Énergies Libres

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la réunion sur site du samedi 29 Septembre au lieu-dit du Breil Caulnette à Pleugueneuc et dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de parc éolien porté par les Sociétés KDE et QUADRAN, je vous adresse cet avis négatif.

Malgré ma forte sensibilité écologique, je m'oppose fortement au projet en tant que citoyen de Pleugueneuc et en tant que riverain, ma propriété étant située au lieu dit Pitrel. Cette opposition s'appuie sur 3 points :

- le manque de communication ;
- le risque sanitaire lié au bruit, notamment nocturne ;
- le risque financier encouru par les riverains.

Le Schéma Régional de Développement de l'Éolien de la Région Bretagne recommande une concertation la plus large possible et le plus amont possible tout en appuyant sur la transparence des discussions. Je considère que ma propriété est située dans le périmètre géographique de concertation du projet mais nous n'avons été sollicités ni par les services communaux ou intercommunaux, ni par les entreprises concernées. De plus, le notaire qui nous a vendu le bien potentiellement impacté (M. Lambelin à Tinténiac) ne nous a jamais transmis d'information sur le projet, à priori car il n'en avait pas. C'est également le cas pour nos voisins, qui ont emménagé il y a environ 6 mois. Cette situation révèle un grave et très préjudiciable manquement de la part des partis décisionnaires et implique, à quelques jours de la fin de l'enquête publique, un stress considérable.

De plus, les risques sanitaires potentiellement encourus par notre famille et notre enfant à venir ainsi que par nos concitoyens semblent démesurés aux vues de la situation. En Europe, il est admis que le sommeil est perturbé si le bruit ambiant dépasse 45 dB, hors l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) estime cette limite à 35 dB. Selon l'ADEME en 2005 et l'Académie Française

de Médecine en 2015, tant que « l'étude épidémiologique de ces nuisances sonores n'a pas été réalisée [...] il [est] souhaitable, par précaution, que soit suspendu la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW ». « A titre conservatoire, la construction de telles éoliennes ne doit pas être effectuée à moins de 1500 m des habitations. »

Nous habitons, mon épouse et moi même, à environ 1000 mètres du projet. Nous serons donc directement impactés par des risques importants si le projet prend forme. Le bridage des éoliennes entre 22h et 7h du matin n'est, selon moi, pas une solution viable car elle est basée sur une gestion humaine par l'exploitant dont l'objectif est tout de même de maximiser les profits. Il y a un conflit d'intérêt flagrant. De plus, les enfants sont sensés dormir en dehors de ces horaires « de nuit ». Hors, le projet impacte de nombreuses familles avec des enfants en bas âge, dont nous ferons bientôt parti !

Enfin, les partis impliqués ne nous ont présenté aucune étude décrivant le risque financier auquel nous serons exposés si le projet est lancé. Il est clair que les habitations les plus proches perdront toute valeur marchande. Je demande que soit effectuée une étude scientifique objective visant à déterminer l'effet réel de ce type de projet sur le prix de l'immobilier dans un rayon de 2000 mètres des éoliennes. Si cette baisse de la valeur de mon bien est aussi importante, je demanderais un dédommagement aux responsables, par voies judiciaires si nécessaire. Une majorité des riverains du projet suivent la même réflexion.

Si la Préfecture soutient le projet contre cet avis, je demanderais les compensations suivantes :

- la suppression de toutes nos taxes locales ;
- l'isolation phonique de mon habitation au frais du porteur de projet ;
- dans le cadre de la réduction de GES et de la consommation d'énergie : l'isolation thermique verte complète de mon habitation aux frais du porteur de projet ;
- la mise en place d'un espace forestier entre le site du projet et les habitations (amélioration de l'absorption phonique et de aspect paysager) ;
- etc.

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur de bien vouloir prendre en compte cet avis et d'en transmettre l'essentiel au Préfet ainsi qu'aux instances décisionnaires concernées. Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alexis GICQUEL